

Composition du conseil
et du groupe de coordination
et exigences envers les membres



Critères et profil des membres du conseil

Composition : le Conseil pour les questions de pauvreté doit représenter un large groupe de personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Les critères tiennent compte de la diversité de leurs situations et de leurs demandes.

Exigences : les membres doivent disposer de certaines compétences et ressources afin que le conseil puisse exercer son influence et que la collaboration soit facilitée.

→ *Les critères ont été élaborés lors de l'atelier participatif du 10 septembre 2025.*

→ *Le groupe de coordination sélectionnera les membres du conseil selon ces critères.*

Composition

Selon quels critères le conseil doit-il être composé ?

8 à 12 personnes ayant l'expérience de la pauvreté, représentant une diversité au regard des critères suivants :

- Différents cantons et régions
- Différentes expériences de la pauvreté, par ex. parents seuls, chômage, problèmes de santé. travailleuses pauvres, etc.)
- Au moins deux régions linguistiques (Suisse romande, Suisse alémanique)
- Origines culturelles et sociales différentes (par ex. nationalité, mode de vie)
- Différentes tranches d'âge
- Différents niveaux de formation (allant de « sans formation » à « diplôme universitaire »)
- Diversité des genres
- Avec ou sans adhésion à une organisation
- Avec ou sans expérience dans les processus de participation

~ 5 professionnel-le-s, représentant une diversité au regard des critères suivants :

- Expertise dans des différents domaines : affaires sociales, éducation, intégration, droit, politique et économie
- Différents niveaux administratifs : Confédération, cantons, régions, villes/communes
- Organisations publiques et privées
- Au moins deux régions linguistiques (Suisse romande, Suisse alémanique)
- De préférence avec une expérience dans les processus participatifs

Profil d'exigences

Que doit apporter une personne pour être membre du Conseil ?

- Intérêt et disponibilité pour s'engager à moyen terme au sein du conseil (min. 2 ans)
- Temps pour les réunions régulières, les tâches entre les réunions ainsi que la participation à d'autres événements
- Apporter non seulement sa propre expérience de la pauvreté, mais aussi les expériences et les points de vue d'autres personnes concernées
- Idéalement, expérience en matière de participation, par ex. dans le cadre de la formation, de l'administration, de la politique ou de la recherche
- Volonté d'agir au nom du conseil et de le représenter vis-à-vis de l'extérieur
- Connaissances en français ou en allemand

Exigences supplémentaires pour les membres consultatifs :

- Réseau dans la société civile, l'administration ou la politique
- Connaissances et ressources pour le travail en réseau et les relations publiques
- Expérience dans les processus participatifs, sensibilité en collaboration avec les membres ayant le droit de vote.



Critères et profil des membres du groupe de coordination

Composition : le groupe de coordination joue un rôle fondamental. Il sélectionnera les premiers membres du conseil et garantira le bon fonctionnement de l'association ainsi que son financement. Sa composition tient compte de cette responsabilité.

Exigences : les membres doivent disposer de certaines compétences et ressources afin que le groupe de coordination puisse effectuer son travail et agir en collaboration avec le conseil.

→ *Les critères ont été élaborés lors de l'atelier participatif du 10 septembre 2025.*

→ *La Plateforme nationale contre la pauvreté sélectionnera les membres du groupe de coordination selon ces critères*

Composition

Selon quels critères le groupe de coordination doit-il être composé ?

5 à 7 membres :

- Dont au moins 2 personnes ayant l'expérience de la pauvreté
- Représentant une diversité au regard des critères suivants :
 - Origine régionale / cantonale
 - Langue
 - Genre
 - Domaine d'activité (par ex. administration, ONG, recherche)
- Pas les mêmes organisations que celles présentes au conseil
- Pour la sélection des membres, les critères de composition et les exigences sont considérés comme équivalents.

Profil d'exigences

Que doit apporter une personne pour être membre du groupe de coordination ?

- Expériences / compétences pertinentes
 - Travail associatif
 - Finances / collecte de fonds
 - Gestion du personnel (secrétariat)
 - Connaissance des processus participatifs
- Disponibilité pour assumer des tâches à partir de novembre 2025 (idéalement pour 2 ans), y compris une phase de création intensive jusqu'au printemps 2026
- Les membres du groupe de coordination soutiennent activement le travail du conseil, ses objectifs et sa mission.